

Bruxelles, 25 OCT. 2016

Cellule Intégration sociale

Sofie Watté

[Sofie.Watte@borsus.fgov.be](mailto:Sofie.Watte@borsus.fgov.be)

Tel.: 02/541 63 88

Votre courrier du:  
04/10/2016

Vos références:  
LV/MGO/JDU/mvm/2016-073

**Monsieur Luc VANDORMAEL**

Président de la Fédération des CPAS de l'Union  
des Villes et Communes de Wallonie

Rue de l'Etoile, 14

**5000 NAMUR**

Nos références:  
INTS/HB/SW 9556

Annexe(s):  
/

**Objet: A.M. modifiant l'annexe de l'A.R. du 1<sup>er</sup> décembre 2013 – Réaction des Fédérations de CPAS**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 4 octobre 2016 concernant votre réaction sur la publication de l'arrêté ministériel modifiant l'annexe de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 2013 relatifs aux conditions minimales de l'enquête sociale. Celui-ci a retenu toute mon attention.

Tout d'abord, je souhaite reprendre le cadre général qui a précédé la publication de l'arrêté ministériel visé. L'idée du rapport social électronique (RSE) date maintenant de plusieurs années. Bien que la mise en production pour la première phase du projet n'a démarrée que le 1<sup>er</sup> juin 2016, un long chemin a été parcouru et un travail important a été effectué par l'ensemble du secteur entre le début du projet et cette première mise en production.

Durant ce long processus, il n'avait pas été question d'inscrire la consultation du RSE dans l'annexe de l'A.R. du 1<sup>er</sup> décembre 2013 relatif aux conditions minimales de l'enquête sociale. La position initiale était d'instaurer l'utilisation du RSE via une circulaire. C'est la raison pour laquelle la circulaire relative à la mise en production du RSE datée du 23 décembre 2015 a été publiée. Rappelons que cette circulaire avait été rédigée en concertation avec vos services et avait fait l'objet de plusieurs aménagements demandés par vos soins. La prise en compte ou non des aménagements demandés, a déjà fait l'objet d'amples explications lors de nos correspondances précédentes. A l'image de l'ensemble des autres projets ayant trait à l'intégration des CPAS dans le réseau de la BCSS, la mise en œuvre loyale du projet par l'ensemble des partenaires me semblait alors évidente.

Cependant, j'ai été informé à plusieurs reprises que le projet ne se concrétisait pas dans la pratique. Alors que la mise en production était prévue dans la circulaire pour le 1<sup>er</sup> avril 2016 et que les travaux d'analyse de la première phase étaient finalisés et avaient été présentés, les développements informatiques ne semblaient pas suivre. J'ai donc accepté que la mise en production pour l'ensemble des CPAS soit reportée au 1<sup>er</sup> juin 2016. Malgré ce report, j'ai pris connaissance de signes négatifs qui ne permettraient pas d'atteindre l'objectif.

Les fournisseurs informatiques semblaient hésiter à passer à l'action, partagés entre la demande de développements à prévoir, leurs propres préoccupations d'agendas internes, et surtout de l'absence de retombée financière que le secteur devait leur apporter. En effet, les Fédérations des CPAS ont, de façon répétitive, remis en cause le projet lors des différentes réunions du Comité d'accompagnement BCSS et des groupes de travail ad hoc et ce, malgré la circulaire.

Néanmoins, la majorité des fournisseurs informatiques ont compris la nécessité de développer le projet et les perspectives à venir et ont fait des efforts considérables afin d'être prêt pour la mise en production de la première phase du projet. Cependant, certains acteurs n'ont pas participé à cet effort, prétextant des raisons diverses qui ont bloqué les développements.

Je dois encore constater à ce jour, que l'ensemble des CPAS n'a pas accès à tous les RSE auxquels ils ont droit. En pratique, cela signifie que des CPAS envoient des demandes et n'obtiennent pas de réponses ou que certains CPAS qui ne transmettent pas d'information peuvent obtenir de leur côté des réponses à leurs demandes. Je ne peux accepter qu'une incertitude relative aux données reçues puisse persister. Ceci va à l'encontre de la collégialité qui se doit d'être inhérente à votre secteur. Afin de garantir l'égalité de traitement des réponses informatiques, j'ai pris la décision, malgré que ce n'était pas mon intention au départ, d'encadrer légalement ce flux informatique et d'intégrer la consultation du RSE aux conditions minimales de l'enquête sociale.

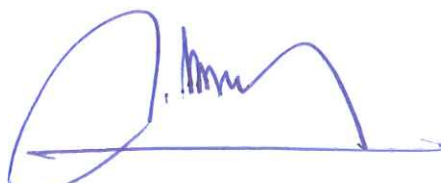
Je reste convaincu de la plus-value du projet. Votre courrier laisse entendre que l'ensemble des CPAS s'opposeraient au RSE, ce que je conteste, ayant eu de nombreux retours de mandataires de CPAS favorables à la mesure. De plus, je constate que non seulement beaucoup de CPAS ont déjà utilisé l'outil depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 mais que le nombre de demandes d'informations via l'outil ne cessent de croître.

Je tiens à respecter l'engagement que j'ai pris auprès de vous qui est d'évaluer la première phase du projet. Vu que tous les CPAS n'ont pas encore accès à l'outil, il va de soi que cette évaluation sera reportée dans le temps. Afin de pouvoir prendre le temps nécessaire pour nos échanges sur l'évolution du RSE, je souhaiterais entre-temps entamer avec vous la discussion sur les différentes possibilités envisageables pour la deuxième phase du RSE. Il me semble évident d'étudier les possibilités d'inclusion du PIIS. Un échange d'informations sur les PIIS entre CPAS devra effectivement avoir lieu. Cette piste a d'ailleurs été discutée lors du groupe de travail du 8 juin et y a bien été accueillie.

En ce qui concerne les instances de rencontre, je vous rappelle que vous êtes invités aux Comité d'accompagnement BCSS et dans les groupes de travail ad hoc où se règlent les aspects techniques liés aux projets BCSS. L'information quant à mon intention d'intégrer le RSE aux conditions minimales de l'enquête sociale avait d'ailleurs été donnée lors du Comité d'accompagnement BCSS du 27 mai 2016.

Vous êtes également invités aux concertations mensuelles entre les Fédérations et le SPP Intégration Sociale, lors desquelles les dossiers et points pour la réunion trimestrielle entre les Fédérations et moi-même sont préparés. C'est lors de cette entrevue que nous pouvons discuter ensemble la teneur des projets.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,



**Willy BORSUS**